

**Commune D'ORVAULT****DEPARTEMENT**

Loire-Atlantique

**ARRONDISSEMENT**

NANTES

**CANTON**

SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

20 mai 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt mai, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du dix mai, sous la présidence de Joseph PARPAILLON, Maire.

**Etaient présents** : Mme Monique MAISONNEUVE, Mme Catherine HEUZEY, Mme Alette BERTHELOT, M. Sébastien ARROUËT, Mme Chantal LE Ménélec, M. Bernard BRÉHERET, Mme Christel GAUTIER, M. Pierre GADÉ, M. Dominique FOLLUT, M. Elie BRISSON, M. Gilles BERRÉE, M. Aurélien BRUNETIERE, M. Patrick BRIATTRE, Mme Nadia HOUDOUX, Mme Catherine ADAM, M. André NYAMSI, Mme Christine HERVY, Mme Angélique M'BEMBA, M. Gérard PIERRE, Mme Béatrice DELABRIÈRE, M. François-Xavier PRIOU, M. Louis RAMIN, M. Erwan HUCHET, M. Jean-Sébastien GUITTON, Mme Maryse PIVAUT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Lionel AUDION

**Absents ayant donné pouvoir** :

Mme Marie-Françoise BRISAC	donne procuration à	M. Patrick BRIATTRE
Mme Florence CORMERAIS	donne procuration à	M. Gilles BERRÉE
M. Hugo OILLIC	donne procuration à	M. Sébastien ARROUËT
Mme Morgane FONTAINE	donne procuration à	M. Elie BRISSON
Mme Armelle CHAÏRAND	donne procuration à	M. Lionel AUDION
M. Christian ARDOUIN	donne procuration à	Mme Catherine ADAM

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Monsieur Patrick BRIATTRE ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**27. SCO Basket – Vol et dégradation au complexe sportif de la Ferrière - Demande de subvention exceptionnelle*****Madame BERTHELOT rapporte :***

Durant les deux mois de mars et d'avril 2019, le Sporting Club d'Orvault Basket, qui évolue au complexe de la Ferrière et qui y dispose d'un bureau, a subi, à plusieurs reprises, des effractions et des dégradations.

Les auteurs des délits ont dérobé notamment lors de 3 vols, du matériel de sonorisation, du matériel bureautique (ordinateur portable, box et matériel électrique) ainsi que des boissons et des denrées alimentaires. Les justificatifs transmis par le club, avec la demande d'aide à la prise en charge, donnent une estimation de plus de 2 000 euros de dommages.

Des mesures de renforcement de la sécurité, concernant l'accessibilité du site, ont été réalisées pour prévenir ses méfaits. Les bénévoles du club ont été particulièrement touchés par cette remise en cause de leur travail, ou perçue comme telle.

Le club du SCO Basket est un club qui compte dans le paysage sportif orvaltais. Conscient du préjudice moral subi et afin de marquer son soutien au club de basket, qui œuvre en particulier auprès des jeunes, à proximité du collège et du quartier prioritaire de Plaisance, il est proposé d'attribuer une subvention de 1 000 euros.

### **DECISION**

Sur proposition de la commission Sport et Equipements et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle au club du SCO Basket de 1 000 euros.

Rendu exécutoire  
Par télétransmission en  
Préfecture le : 21 MAI 2019  
Et par publication le : 22 MAI 2019

Extrait certifié conforme  
Orvault, le 21 mai 2019

**Pour le Maire  
Le Directeur général**



**Jean-François MAISONNEUVE**